



Pêche loisir : souci pour le bar et les coquillages

Le quota sur le bar reste le grand souci des plaisanciers. S'ajoute, pour les pêcheurs à pied, la pollution qui restreint la possibilité de pêche dans le secteur de Montmartin.

Les plaisanciers et pêcheurs à pied de la Côte Ouest (APPPCO) qui étaient réunis en assemblée générale dimanche, à Créances, font partie des 23 associations fédérées par le Comité de la pêche maritime de loisir de la Manche. Ils en partagent les soucis et les revendications.

Bar : les pêcheurs n'abandonnent pas

Les représentants des pêcheurs plaisanciers avaient cru convaincre la commission européenne d'assouplir un peu la pêche au bar de loisir. Mais le conseil européen a reconduit les mesures drastiques de 2016 : au nord du 48° parallèle, on ne pourra pêcher qu'un bar par jour, du 1^{er} juillet au 31 décembre. « **Cela pénalise les pêcheurs qui n'ont que les week-ends pour sortir. C'est un coup de la perfide Albion** », a résumé d'un sourire Joël Aubert, président de l'APPPCO. Le député PS Stéphane Travert ne l'a pas démenti : « **Le principe de précaution a dû jouer. Les Britanniques ont pesé de tout leur poids. C'est assez incompréhensible.** »

Les pêcheurs plaisanciers ne désarment pas. Ils ont interpellé le Premier ministre lors de sa venue à Cherbourg et le président de leur fédération nationale (FNPPSF) « **est retourné à Bruxelles cette semaine**, a indiqué Jean Lepigouchet, président



La pêche à pied des coquillages fousseurs, dans le secteur de Montmartin, essentiellement à Lingreville, sera interdite à partir du 1^{er} mai.

du CPML50 (Comité de la pêche maritime de loisir). **Les commissaires semblaient d'accord pour mener une expérimentation.** » Soit, sur six mois, de juillet à décembre, un maximum mensuel de dix bars. Présidents et député se sont engagés à tout faire pour obtenir gain de cause, « **malgré les incertitudes politiques** ».

Pollution : trouver les causes

La pêche à pied des coquillages fousseurs, dans le secteur de Montmartin, essentiellement à Lingreville,

sera interdite à partir du 1^{er} mai. Le préfet a pris cet arrêté le 8 novembre en raison de la mauvaise qualité de l'eau. La zone est classée en zone C en raison de taux excessifs de la bactérie *Escherichia coli*.

Tout le problème est d'identifier les origines de la pollution. Le traitement des eaux peut être encore amélioré et il faut vérifier plus systématiquement les raccordements individuels, estime Jean Lepigouchet. « **Car on a eu des surprises.** » Il remarque que les alertes de pollution surviennent « **toujours après les grandes ma-**

rées, quand la mer repart avec ce qu'elle a trouvé sur la terre ». Pour le secteur de Montmartin, ce phénomène joue, selon lui, « **au niveau du marais du Passevin, un vrai point noir** ».

Au travers de Michel Jeanne, le Monsieur environnement de l'association, l'APPPCO suit de près les diverses études menées pour repérer les causes de la pollution. « **Elle peut aussi venir de la mer. 50 000 t de coquillages élevés sur la côte, cela produit aussi des déjections** », note-t-il.

Prudence dans les concessions

La requête de l'APPPCO auprès du tribunal administratif, concernant la pêche à pied dans les concessions privées, a échoué. Ces zones ont un statut ambigu, puisqu'elles accueillent des activités professionnelles privées sur un domaine maritime public, mais la règle est simple : interdiction de pêcher moules et huîtres à moins de trois mètres des concessions (et non des pieux ou des tables). Si l'accès n'est pas interdit, on peut y passer ou y pêcher autre chose. Encore faut-il savoir si le conchyliculteur l'interdit... Compte tenu du flou de la situation, l'APPPCO recommande « **du respect dans les relations sur le terrain** ».

Isabelle BORDES.